
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien du Massif du Sud
sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-
de-Buckland, Saint-Philémon, Saint-Luc-de-Bellechasse,
Saint-Magloire et Sainte-Sabine.
par Saint-Laurent Énergies inc.**

Dossier 3211-12-134

Le 9 septembre 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien du Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des ministères et organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-08-08	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-08-09	Délivrance de la directive
2009-12-22	Réception de l'étude d'impact
2010-03-24	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-04-06	Transmission d'un premier document de questions et commentaires complémentaires
2010-05-26	Réception des réponses aux questions et commentaires, Rapport complémentaire 1, Volume 4
2010-05-26	Transmission d'un deuxième document de questions et commentaires complémentaires (bruit)
2010-06-07	Réception des réponses aux questions et commentaires, Rapport complémentaire 2, Volume 5 (bruit)
2010-06-30	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-07-19	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires, Rapport complémentaire 3, Volume 6

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à implanter un parc éolien dans la région de Chaudière-Appalaches, d'une puissance installée totale de 150 MW déployée en 75 turbines REpower de 2 MW chacune sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Philémon, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire et Sainte-Sabine par Saint-Laurent Énergies inc. Le site retenu est situé sur le territoire des municipalités régionales de comté des Etchemins et de Bellechasse, en terres publiques et privées.

Le parc a été configuré de façon à maximiser la production énergétique tout en considérant les contraintes techniques ainsi que celles liées aux milieux biologique, physique et humain. Le projet de parc éolien, estimé à environ 350 millions de dollars, comprend les éoliennes, les lignes électriques aériennes et souterraines, les mâts de mesure de vent, les chemins d'accès et le poste de raccordement.

Le projet de parc éolien du Massif du Sud a été sélectionné en mai 2008 par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres éolien lancé en 2005. Ainsi, il est prévu que Saint-Laurent Énergies inc. signe un contrat d'achat d'électricité avec la société d'État d'une période de 20 ans, pour une livraison débutant en décembre 2012.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, décembre 2009, pagination multiple;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes – Volume 2*, par SNC-Lavalin Environnement, décembre 2009, pagination multiple;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes – Volume 3*, par SNC-Lavalin Environnement, décembre 2009, pagination multiple;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire – Volume 4*, par SNC-Lavalin Environnement, mai 2010, 195 pages et annexes;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire 2 – Volume 5*, par SNC-Lavalin Environnement, juin 2010, 13 pages et 1 annexe;
- SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC. *Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire 3 – Volume 6*, par SNC-Lavalin Environnement, juillet 2010, 51 pages et 4 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 9 août 2007. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hélène Desmeules, MA. Géographie, M.ATDR
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre